

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

Le Club d'Echecs des 3 Pays de Huningue

organise le

2^{me} Rapide des 3 Pays

*Tournoi principal
&*

Tournoi des moins de 12 ans

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

*Salle de jeu : Maison des sports
3 rue de Saint-Louis 68330 HUNINGUE*

ARTICLE 2 - DROITS D'INSCRIPTIONS

Inscription en ligne avec règlement des droits : www.echecs-huningue.com

- Adulte = 12 euros
- Jeunes = 8 euros

Pré-inscription en ligne avec règlement des droits sur place majorés :

www.echecs-huningue.com

- Adulte = 16 euros
- Jeune = 12 euros

L'organisateur ne prendra aucune inscription sur place.

Les inscriptions sont closes samedi 31 mai à 12h00.

ARTICLE 3 – RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- 3.1 Les 2 tournois sont ouverts aux licenciés A et B de la FFE ou avoir un identifiant FIDE pour les joueurs étrangers.
- 3.2 Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, adoptées au 88^e congrès FIDE à Antalya, Turkey, applicables depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 3.3 Les appariements se font au système suisse standard.
Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi avant le début de chaque ronde.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué **le pointage dimanche 1^{er} juin entre 9h00 et 9h45**. Tout joueur se présentant après 9h45 sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

ARTICLE 4 – CADENCE, APPARIEMENTS, POINTS ET DEPARTAGES

- 4.1 La cadence est de 15 minutes avec un incrément de 5 secondes par coup.
- 4.2 Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.
Victoire à **1 point**, partie nulle à **½ point** et la perte à **0 point**.
- 7.2 Le départage des ex-aequo sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants :
 - 1- Buchholz tronqué
 - 2- Buchholz
 - 3- Performance

ARTICLE 5 - HORAIRES

Pointage des participants	9h00-9h45
Cérémonie d'ouverture	9h55
Ronde 1	10h00
Ronde 2	10h55
Ronde 3	11h50
Ronde 4	13h45
Ronde 5	14h40
Ronde 6	15h35
Ronde 7	16h30
Cérémonie de remise des prix	17h50

ARTICLE 6 - PRIX

Pour au moins 100 participants payants,

- le vainqueur du tournoi principal reçoit 300 euros et des prix pour les meilleurs jeunes, les meilleures joueuses, les meilleurs vétérans et par tranche Elo sont prévus.
- des prix en nature pour le tournoi des moins de 12 ans + des prix par catégories pour les moins de 10 ans et pour les moins de 8 ans.

Les prix du classement général sont remis à la place.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Un joueur au Elo estimé pourra prétendre à un prix uniquement dans la catégorie correspondant à sa performance à l'issue de la ronde 7.

La liste définitive des prix est affichée sur place avant la ronde 4.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- 1- Prix du classement général,
- 2- Prix par catégorie.

Les prix sont distribués uniquement sous forme de chèques. La présence du lauréat pour recevoir son prix est obligatoire. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix. Aucun prix ne sera remis à une tierce personne.

ARTICLE 7 - FIN DE PARTIE

- 7.1 Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré.
- 7.2 Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde $r + 2$. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).

ARTICLE 9 - RAPPELS

- 9.1 Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans la zone de jeu, le joueur en question perd immédiatement la partie. Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibrer, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- 9.2 Les joueurs, ainsi que toute personne autre que les arbitres, ne sont pas autorisés à avoir un moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- 9.3 Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés.
- 9.4 Les photos avec flash ne sont pas acceptées.
- 9.5 Tout joueur, même mineur, donne implicitement son accord pour être pris en photo.
- 9.6 Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie sont **sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs**.
- 9.7 Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

- 9.8 Toute dégradation de matériel entraînera l'exclusion de la ou des personnes concernées.
- 9.9 Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.
- 9.10 Tout comportement incorrect des joueurs et des spectateurs dans la salle de jeu y compris à l'extérieur de la salle de jeu pourra être sanctionné.
- 9.11 Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
Une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs qui ont terminé leur partie.
- 9.12 En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « **Charte du Joueur d'Echecs** ».

ARTICLE 10 - ARBITRAGE

L'arbitre principal est Rachid HEDDACHE, arbitre fédéral open 2
Les arbitres adjoints sont Hervé PERRIN, arbitre de club et Jocelyn PARIS, arbitre de club.

Fait le à Huningue

L'arbitre principal

L'organisateur